



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 18 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protocole sanitaire

Fête de la musique 2021

La Fête de la musique est un évènement populaire majeur, sensible à organiser du fait des restrictions sanitaires qui persistent.

Les animations devront respecter les conditions et mesures sanitaires prévues pour les différents ERP en intérieur comme pour les ERP de plein air, à savoir :

- Seules les configurations assises seront autorisées, pour faciliter la gestion des flux et éviter les attroupements de plus de 10 personnes, qui seront toujours interdits jusqu'au 30 juin prochain.
- La jauge maximale autorisée pour les ERP en salle ou en plein air correspondra à 65 % de la jauge sécurité incendie. Il est rappelé que jusqu'au 30 juin prochain, l'ouverture des restaurants, débits de boisson et établissements flottants, est autorisée en terrasse (assis) avec une jauge de 100 % et en intérieur avec une jauge de 50 %, avec une distanciation adaptée et un nombre maximum de 6 personnes par table.
- Le pass sanitaire sera exigé pour tout ERP accueillant plus de 1000 personnes.
- Les concerts impromptus sur la voie publique ne seront pas autorisés afin de ne pas générer de rassemblements,
- Les concerts dans les bars et restaurants seront autorisés dans le respect du protocole sanitaire relatif aux hôtels, cafés et restaurants, en veillant à ce qu'ils ne se traduisent pas par des attroupements aux abords de ces établissements.

Ces animations musicales étant susceptibles de générer des rassemblements, il est demandé de les installer à l'intérieur des établissements, la clientèle pouvant y assister aussi bien à l'intérieur qu'en terrasse.

Enfin, la levée du couvre-feu étant anticipée au dimanche 20 juin, la Fête de la musique se déroulera sans aucun couvre feu. Néanmoins, un arrêté préfectoral est pris ce jour pour limiter les horaires d'ouverture des débits de boissons à 2 heures du matin.

Les forces de l'ordre, en étroite liaison avec les communes et les polices municipales, seront mobilisées afin de veiller au respect des règles établies.

